

Accord local

(art. L.5211-6-1 III à V du CGCT)

Population totale	79 818	Accord local	25%
Nombre de communes	36	Maximum de sièges	82
Sièges initiaux (art. L. 5211-6-1 du CGCT, II à IV)	66	Sièges distribués	66
Sièges de droit commun (II à V du L5211-6-1)	72	Sièges n'ayant pas pu être ou n'étant pas distribués	16

RESULTAT

Commune	Nombre de sièges	
RAMBOUILLET	18	
ESSARTS-LE-ROI	5	
PERRAY-EN-YVELINES	5	
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	4	
ABLIS	2	
BONNELLES	2	
AUFFARGIS	1	
BULLION	1	
SONCHAMP	1	
CERNAY-LA-VILLE	1	
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	1	
GAZERAN	1	
BREVIAIRES	1	Siège de droit : non modifiable (*)
RAIZEUX	1	Siège de droit : non modifiable (*)
SAINT-HILARION	1	Siège de droit : non modifiable (*)
ORCEMONT	1	Siège de droit : non modifiable (*)

HERMERAY	1	Siège de droit : non modifiable (*)
POIGNY-LA-FORET	1	Siège de droit : non modifiable (*)
SAINTE-MESME	1	Siège de droit : non modifiable (*)
ROCHEFORT-EN-YVELINES	1	Siège de droit : non modifiable (*)
EMANCE	1	Siège de droit : non modifiable (*)
ORPHIN	1	Siège de droit : non modifiable (*)
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	1	Siège de droit : non modifiable (*)
CELLE-LES-BORDES	1	Siège de droit : non modifiable (*)
PRUNAY-EN-YVELINES	1	Siège de droit : non modifiable (*)
BOISSIERE-ECOLE	1	Siège de droit : non modifiable (*)
PONTHEVRARD	1	Siège de droit : non modifiable (*)
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT	1	Siège de droit : non modifiable (*)
MITTAINVILLE	1	Siège de droit : non modifiable (*)
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	1	Siège de droit : non modifiable (*)
BOINVILLE-LE-GAILLARD	1	Siège de droit : non modifiable (*)
LONGVILLIERS	1	Siège de droit : non modifiable (*)
ORSONVILLE	1	Siège de droit : non modifiable (*)
ALLAINVILLE AUX BOIS	1	Siège de droit : non modifiable (*)
PARAY-DOUAVILLE	1	Siège de droit : non modifiable (*)
GAMBAISEUIL	1	Siège de droit : non modifiable (*)

(*) Les communes n'ayant pas obtenu de siège à l'issue de la répartition initiale et pour lesquelles il a été octroyé un siège d'office ne peuvent prétendre à l'ajout d'un autre siège en application du 1° du IV.

*Cet outil gratuit ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'AMF.
Toute utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.*